



Réunion du conseil d'administration

documents pour la réunion
du 30 novembre 2023

table des matières

numéro de page

Mot de bienvenue et observations préliminaires

3 - 4

Approbation de l'ordre du jour proposé

Approbation des résolutions en bloc

Section A Procès-verbal de la réunion du CA du 8 septembre 2023

5 - 14

Section B Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature

15 - 16

Section C Calendrier des réunions du CA et de ses comités

17 - 18

Programme de la reunion

Section D Rapport trimestriel de l'agent d'examen des plaintes indépendant -
1 août 2023 au 30 septembre 2023

19 - 26

Section E Nominations proposées pour les comités permanents
Comité des finances et de la vérification
Comité de la gouvernance et des mises en candidature

27 - 29

Section F Nominations proposées pour le Comité du tribunal et pour l'agent
d'examen des plaintes indépendant

30 - 34

Section G Résultats des évaluations

35 - 60

Section H Réponses au sondage sur la formation pour le CA

61 - 62

Section I Motion de nomination de l'auditeur

63 - 64

Réunion du conseil d'administration

Jeudi 30 novembre 2023 à 15 h 15, HE

Centre de conférences et d'événements d'Ottawa (Ontario) et sur Zoom

Conseil d'administration

Stan Belevici, CRIC (président du CA)
 John Burke, CRIC (vice-président du CA)
 Marty Baram, CRIC
 Normand Beaudry
 Tim D'Souza
 Richard Dennis, CRIC
 Jennifer Henry
 Ben Rempel
 Jyoti Singh

Observateurs ministériels

Peter Christensen, directeur adjoint,
 Admissibilité, Immigration, Réfugiés et
 Citoyenneté Canada
 Sabrina Kabir, analyste principale de
 politiques, Immigration, Réfugiés et
 Citoyenneté Canada
 Dhan Lamba-Thebeau, analyste des politiques,
 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
 Alexandria Thompson, analyste des
 politiques, Immigration, Réfugiés et
 Citoyenneté Canada

Direction

John Murray, président et chef de la direction
 Russ Harrington, chef des opérations
 Jessica Freeman, directrice, Communications
 et relations avec les parties prenantes
 Michael Huynh, directeur, Conduite
 professionnelle
 Joyce Chow Ng, contrôleur
 Fiona Damani, contrôleur adjointe
 Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
 Beata Pawlowska, directrice, Normes
 professionnelles, recherche, éducation et
 politiques

Victoria Rumble, secrétaire générale

Secrétaire de séance

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice,
 administration du CA

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ				
N°	Heure	Sujet	Présentateur.t rice	A/D
01	15 h 15 2 min	Mot de bienvenue et observations préliminaires a) Reconnaissance territoriale b) Présentations c) Conflit d'intérêts	Stan Belevici John Murray	Discussion
02	15 h 17 1 min	Approbation de l'ordre du jour proposé	Stan Belevici	Approbation (avec motion)

03	15 h 18 2 min	Approbation des résolutions en bloc Section A Procès-verbal de la réunion du CA du 28 septembre 2023 Section B Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature Section C Calendrier des réunions du CA et de ses comités	Stan Belevici	Approbation (avec motion)
Gouvernance				
04	15 h 20 5 min	Rapport trimestriel de l'AEPI Section D Rapport trimestriel de l'agent d'examen des plaintes indépendant - 1 août 2023 au 30 septembre 2023	John Murray Michael Huynh	Discussion
05	15 h 25 10 min	Examen annuel de la composition des comités Section E Nominations proposées pour les comités permanents <ul style="list-style-type: none"> • Comité des finances et de la vérification • Comité de la gouvernance et des mises en candidature Section F Nominations proposées pour le Comité du tribunal et pour l'agent d'examen des plaintes indépendant	Ben Rempel	Approbation (avec motion)
06	15 h 35 20 min	Bilan de l'année – Évaluations du conseil d'administration et des comités Section G Résultats des évaluations	Stan Belevici	Discussion
07	15 h 55 15 min	Formation et perfectionnement pour le CA Section H Réponses au sondage sur la formation pour le CA	Stan Belevici	Discussion
08	16 h 10 15 min	Règlements découlant de la Loi sur le Collège et Règlements administratifs du Collège	John Murray	Discussion
Viabilité				
09	16 h 25 10 min	Nomination de l'auditeur Section I Motion de nomination de l'auditeur	Tim D'Souza	Approbation (avec motion)
Normes professionnelles et conformité				
10	16 h 35 15 min	Rétroaction sur le symposium de recherche	Beata Pawlowska	Discussion
Séance à huis clos - réunion fermée au public				

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté**

Tenue le jeudi 28 septembre 2023, à 10 h 15, HR

À l'hôtel Delta Hotels by Marriott Edmonton Centre Suites, à Edmonton (Alberta) et sur Zoom

Conseil d'administration :

Stan Belevici, CRIC (président du CA)
John Burke, CRIC (vice-président du CA)*
Marty Baram, CRIC
Normand Beaudry*
Tim D'Souza
Richard Dennis, CRIC
Jennifer Henry
Ben Rempel
Jyoti Singh

Observateurs ministériels :

Peter Christensen, directeur adjoint, Politique et programmes de l'immigration sociale, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Mashal Dawkins, analyste des politiques, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

*(par téléconférence)

Direction :

John Murray, président et chef de la direction
Russ Harrington, chef des opérations
Jessica Freeman, directrice, Communications et relations avec les parties prenantes
Michael Huynh, directeur, Conduite professionnelle
Joyce Chow Ng, contrôleur*
Fiona Damani, contrôleur adjointe*
Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice, administration du CA et secrétaire de séance

Invitée :

Lynn Stivaletti, Goodman Mintz, LLP*

Personnes absentes :

Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
Beata Pawlowska, directrice, Normes professionnelles, recherche, formation et politiques

1. MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Quorum

Le président du conseil d'administration (CA) déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 10 h 15, HR.

a) Reconnaissance territoriale

Le président du CA reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords. Il exprime sa gratitude envers ceux et celles qui ont pris soin de ces territoires au fil du temps.

b) Présentations

Le président du CA souhaite la bienvenue à tous les membres et invités et présente les participants à la réunion. Avec le consentement des participants à la réunion, Nithiya Paheerathan agit comme secrétaire de séance.

- c) Déclaration de conflit d'intérêts
Le président du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.
- d) Présentation du personnel
Le président du CA demande à John Murray, président et chef de la direction, de présenter la nouvelle employée, Fiona Damani, contrôleuse adjointe, qui est récemment entrée en fonction au Collège.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du CA demande à ce qu'une motion approuve l'ordre du jour de la réunion tel qu'il a été présenté. En réponse aux membres du CA qui ont demandé des modifications :

Tim D'Souza demande que le point de l'ordre du jour intitulé « Tableau de bord des administrateurs » soit retiré des résolutions en bloc et ajouté à l'ordre du jour de la réunion pour être discuté en tant que nouveau point 4.

Ben Rempel demande que le point 7 de l'ordre du jour soit élargi pour inclure une discussion sur les enjeux posés par les praticiens non autorisés (PNA) exerçant des activités dans le domaine du recrutement d'étudiants étrangers.

Tim D'Souza demande l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : point 15 – Évaluation du rendement du chef de la direction 2023.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Normand Beaudry :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour proposé pour la réunion soit par la présente modifié pour ajouter l'évaluation du rendement du chef de la direction 2023 au point 15 de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Jennifer Henry :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été modifié, soit approuvé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

3. APPROBATION DES RÉOLUTIONS EN BLOC

Le président du CA fait référence aux résolutions en bloc qui ont été distribuées avant la réunion. Le président du CA demande à ce qu'une motion approuve les quatre points qui y sont présentés.

Motion présentée par Normand Beaudry et appuyée par John Burke :

IL EST RÉSOLU QUE les quatre points contenus dans les résolutions en bloc soient par la présente approuvés :

- a) Procès-verbal de la réunion du CA du 8 juin 2023

- b) Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature
- c) Rapport du comité des finances et de la vérification (FAC)
- d) Ébauche du Plan de travail annuel du CFV

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. RÉSOLUTIONS EN BLOC – TABLEAU DE BORD DES ADMINISTRATEURS

Le président du CA invite John Murray, président et chef de la direction, à faire rapport sur ce point.

John Murray renvoie les membres du CA à la discussion sur l'élaboration d'un tableau de bord qui a eu lieu lors de la précédente réunion du CA. Ce document sera distribué au CA tous les trimestres et fournira des statistiques et des mises à jour opérationnelles sur l'avancement des initiatives du Plan stratégique. Une ébauche du tableau de bord des administrateurs est incluse aux documents de cette réunion pour examen par le CA.

Les administrateurs discutent de l'ébauche et font part de leurs commentaires.

- Tim D'Souza remarque qu'il faudrait mettre au point un mécanisme permettant de suivre la manière dont seront atteints les objectifs stratégiques.
- Jennifer Henry suggère qu'un rapport trimestriel s'avérerait une mesure plus efficace des buts et objectifs en fournissant un concept davantage en temps réel.
- Normand Beaudry s'inquiète de la faiblesse apparente du taux d'inscription au programme d'études supérieures et demande si le rapport entre le nombre de candidats et le nombre d'inscriptions tient compte des limites imposées par le Collège ou simplement le fait que de nombreux candidats ne répondent pas aux critères d'admission des établissements d'enseignement. John Murray répond en indiquant que les discussions avec l'Université Queen's indiquent que de nombreux candidats ne répondent pas aux critères d'admission, malgré les voies d'« accès » disponibles.

Le président du CA remercie John Murray de son compte rendu.

5. RAPPORT DE L'AGENTE D'EXAMEN DES PLAINTES INDÉPENDANTE ET MISE À JOUR

Le président du CA invite John Murray, président et chef de la direction, et Michael Huynh, directeur, Conduite professionnelle, à faire rapport sur ce point.

Michael Huynh fait référence au rapport fourni avec les documents de la réunion. Il note que le rapport rejailit favorablement sur le travail accompli par le Service de la conduite professionnelle. Le rapport ne suscite aucune préoccupation.

Le président du CA remercie John Murray et Michael Huynh de leurs comptes rendus.

6. CADRE STRATÉGIQUE DU CGMC – APPROBATION DE LA POLITIQUE

Le président du CA demande à Ben Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC), de faire rapport sur ce point.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il indique que le CGMC s'est réuni le 16 août 2023 et a examiné l'ébauche de la Politique sur les responsabilités du chef de la direction en matière de leadership. Cette politique est la première d'une série de politiques fondamentales qui seront élaborées et présentées au CA pour approbation, au fur et à mesure que le Collège poursuit l'adoption d'une approche de « gouvernance des politiques » en ce qui a trait à la gouvernance. Il fait remarquer que la politique proposée énonce les différentes responsabilités du chef de la direction et aborde tous les aspects de son rôle. L'ébauche de la politique a été préparée par le personnel du Collège après un examen approfondi des exigences législatives et des modèles sur lesquels se sont appuyées des organisations similaires.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE l'ébauche de la Politique sur les responsabilités du chef de la direction en matière de leadership, conforme en substance à la forme présentée au CA, soit, par la présente, approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

7. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président du CA demande à Ben Rempel, président du CGMC, de faire rapport sur ce point.

Ben Rempel rapporte que lors de la réunion du CGMC tenue le 16 août 2023, le comité a considéré la tenue d'une assemblée générale annuelle (AGA) des titulaires de permis du Collège pour l'exercice 2023 et recommande que l'assemblée se tienne le 30 novembre 2023, à 10 h, à Ottawa, au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa.

La date proposée est conforme à l'article 11 de la Loi sur le Collège, qui exige que le Collège tienne une assemblée générale annuelle dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier, soit le 30 juin. Le CGMC recommande également que la date de référence pour l'AGA 2023 soit par la présente fixée au 1^{er} novembre 2023, ce qui permettra d'envoyer l'avis de convocation le 2 novembre 2023, dépassant ainsi le délai minimum requis de 15 jours.

Un ordre du jour proposé pour l'AGA, accompagné d'une activité de formation destinée aux titulaires de permis, est inclus aux documents distribués. La séance de formation proposée aux titulaires de permis peut être modifiée pour inclure une séance supplémentaire sur les nouvelles normes de pratique du Collège ou sur l'ébauche des règlements afférents à la Loi sur le Collège, si elles sont publiées pour consultation publique.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Marty Baram :

IL EST RÉSOLU :

- (1) qu'une assemblée générale de titulaires de permis du Collège soit tenue le 30 novembre 2023, à 10 h (HE), au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa, situé au 200 Coventry Road, Ottawa (Ontario) et
- (2) que la date de référence pour cette assemblée générale annuelle soit, par la présente, fixée à la fermeture des bureaux le 1^{er} novembre 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8. DISCUSSION – MODIFICATIONS À LA LOI SUR LE COLLÈGE DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION ET EN CITOYENNETÉ (CANADA)/AUX RÈGLEMENTS

Le président du CA invite John Murray, président et chef de la direction, à faire rapport sur ce point.

John Murray fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il passe brièvement en revue les modifications à la Loi sur le Collège qui ont été approuvées par le Parlement en juin, et indique que le Collège a travaillé avec Peter Christensen et son équipe à IRCC sur les règlements en suspens découlant de la Loi sur le Collège. D'excellents progrès ont été réalisés et un ensemble très fonctionnel et efficace de règlements doit être soumis pour consultation publique (publication préalable) au cours des prochains mois.

Peter Christensen indique que le processus de rédaction, qui est dirigé par les juristes du ministère de la Justice, est un processus complexe et qu'un calendrier ferme pour la publication préalable n'est pas encore disponible. Ils continueront à nous tenir informés.

Jyoti Singh s'enquiert du processus d'élaboration des règlements. Peter Christensen décrit les étapes à suivre et fait remarquer que tout le monde travaille en vue d'une date de publication préalable prévue pour le printemps 2024. Jennifer Henry s'enquiert de la durée du processus de publication préalable, Peter Christensen indique que le public disposera de 30 jours pour soumettre des commentaires par écrit. IRCC et le ministère de la Justice examineront tous les commentaires soumis. Le délai d'achèvement de cet examen dépendra du volume des commentaires reçus.

Le président du CA demande ensuite à Ben Rempel, président du CGMC, d'ouvrir la discussion concernant les praticiens non autorisés.

Ben Rempel déclare qu'au cours de la discussion sur la planification stratégique, le problème des praticiens non autorisés a été soulevé comme étant un problème de grande envergure. Il note qu'il serait utile de procéder à une évaluation approfondie des risques liés à des catégories précises de praticiens non autorisés. Il fait référence aux récentes modifications à la Loi sur le Collège, notant que plusieurs modifications demandées n'ont pas été approuvées. Il s'agit notamment d'une modification à l'article 79, en vue de permettre au Collège de poursuivre en justice les praticiens non autorisés (PNA) qui contreviennent à l'article 77 portant sur les interdictions. En l'absence de cette modification, il se demande si le Collège dispose d'une autorité suffisante en vertu de l'article 78 pour aborder cet enjeu très médiatisé, en particulier en ce qui concerne les PNA opérant dans le domaine du recrutement d'étudiants étrangers.

Ben Rempel fait remarquer que des discussions sur les politiques publiques sont en cours à l'échelle nationale au sujet d'un nouveau cadre d'« établissement de confiance » et un nouveau rapport du Sénat appelant à une réglementation plus stricte des agents d'éducation. Notre mandat en tant que Collège est de travailler dans l'intérêt public pour amener les PNA à se conformer aux cadres réglementaires existants ou pour prendre des mesures coercitives afin d'empêcher la poursuite des activités des PNA. Ce mandat a reçu une haute priorité dans le cadre du récent processus de planification stratégique et il est important que les administrateurs comprennent comment les modifications à la Loi sur le Collège et les règlements à venir permettent au Collège d'adopter des mesures ciblées limitées pour remplir les mandats législatifs et atteindre nos objectifs stratégiques.

John Murray remarque qu'il aurait été utile d'obtenir l'approbation de toutes les modifications demandées à la Loi sur le Collège, en particulier les modifications à l'article 77 qui auraient aidé à lutter contre les PNA. On espère que les lacunes du processus actuel de désignation des établissements d'enseignement désignés (EED) pourront être comblées grâce au cadre pour les « institutions de confiance » proposé par le

gouvernement, cadre qui pourrait inclure des mesures incitatives pour les EED qui n'ont recours qu'à des personnes autorisées à pratiquer pour le recrutement des étudiants.

Le président du CA remercie John Murray de son compte rendu.

9. RAPPORT FINANCIER ANNUEL VÉRIFIÉ – EXERCICE FINANCIER 2022-2023

Le président du CA demande à Tim D'Souza, président du CFV, de faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza fait référence aux états financiers annuels vérifiés pour l'exercice 2022-2023 qui ont été distribués avant la réunion.

Il indique que le Comité des finances et de la vérification (CFV) s'est réuni le 14 septembre 2023. Un résumé du rapport se trouve dans les documents distribués. Lynn Stivaletti de Goodman Mintz, LLP est invitée à faire rapport sur ce point. Lynn Stivaletti indique que les états financiers présentaient, de tous points de vue significatifs, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Collège. Le CA pose diverses questions à Lynn Stivaletti.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Marty Baram :

IL EST RÉSOLU QUE :

1. l'ébauche des états financiers annuels vérifiés du Collège pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2023, accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat;
2. le président du CA et le président du Comité des finances et de la vérification soient par la présente autorisés à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

10. POLITIQUE RELATIVE AUX SIGNATAIRES AUTORISÉS

Le président du CA demande à Tim D'Souza, président du CFV, de faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza indique que lors de la réunion du 14 septembre 2023, le CFV a examiné la Politique relative aux signataires autorisés modifiée et recommande au Conseil d'administration de l'approuver.

Une version annotée de la politique modifiée a été incluse dans les documents du conseil d'administration, soulignant la modification proposée pour tenir compte de l'ajout de nouveaux membres du personnel et de la création de deux groupes de signataires autorisés.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE la Politique relative aux signataires autorisés, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

11. CONFIRMATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS

Le président du CA demande à Tim D'Souza, président du CFV, de faire rapport sur ce point.

Tim D'Souza indique que lors de la réunion du 14 septembre 2023, le CFV a examiné la Confirmation des signataires autorisés modifiée et recommande au Conseil d'administration de l'approuver.

La modification est proposée en vue d'ajouter Fiona Damani, récemment engagée par le Collège à titre de contrôleur adjointe, en tant que signataire autorisée.

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Jennifer Henry :

IL EST RÉSOLU QUE la Confirmation des signataires autorisés modifiée, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Tim D'Souza de son compte rendu.

12. RAPPORT ANNUEL DU COLLÈGE

Le président du CA demande à Ben Rempel, président du CGMC, de faire rapport sur ce point.

Ben Rempel indique que lors de la réunion du 16 août 2023, le CGMC a examiné l'ébauche du Rapport annuel 2022-2023 et recommande son approbation par le CA.

Le rapport a été conçu en fonction des publics qui le recevront :

- IRCC
- Le gouvernement fédéral
- Les titulaires de permis

Après discussion, les membres du conseil d'administration suggèrent que le Rapport annuel du Collège est une question de nature opérationnelle et que, par conséquent, il devrait être consulté par le conseil d'administration à titre informatif seulement.

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

13. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CA se tiendra en personne et sur Zoom le 30 novembre 2023, à Ottawa, en Ontario. Le reste de la réunion se déroulant à huis clos, la réunion s'arrête à 11 h 40, HR, pour le dîner et reprendra à 12 h 30 pour le huis clos.

Motion présentée par Normand Beaudry et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit interrompue pour le dîner à 11 h 40, HR, et qu'elle reprenne ensuite à huis clos.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)

Stan Belevici, CRIC
Président du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance

Sommaire des résolutions et mesures discutées

Liste des résolutions

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
1	Ordre du jour	<p>IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour proposé pour la réunion soit par la présente modifié pour ajouter l'évaluation du rendement du chef de la direction 2023 au point 15 de l'ordre du jour.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été modifié, soit approuvé.</p>	1
2	Résolutions en bloc	<p>IL EST RÉSOLU QUE les quatre points contenus dans les résolutions en bloc soient par la présente approuvés :</p> <p>a. Procès-verbal de la réunion du CA du 8 juin 2023 b. Rapport du Comité de la gouvernance et des mises en candidature c. Rapport du comité des finances et de la vérification (CFV) d. Ébauche du Plan de travail annuel du CFV</p>	2
3	Cadre stratégique du CGMC – Approbation de la politique	<p>IL EST RÉSOLU QUE l'ébauche de la Politique sur les responsabilités du chef de la direction en matière de leadership, conforme en substance à la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.</p>	3
4	Assemblée générale annuelle	<p>IL EST RÉSOLU</p> <p>1. qu'une assemblée générale de titulaires de permis du Collège soit tenue le 30 novembre 2023, à 10 h (HE), au Centre de conférences et d'événements d'Ottawa, situé au 200 Coventry Road, Ottawa (Ontario);</p> <p>2. que la date de référence pour l'assemblée générale annuelle soit, par la présente, fixée au 1^{er} novembre 2023.</p>	4
5	Rapport financier annuel vérifié – Exercice financier 2022-2023	<p>IL EST RÉSOLU QUE</p> <p>1. l'ébauche des états financiers annuels vérifiés du Collège pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2023, accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant, chacun des documents sous la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat;</p> <p>2. le président du Comité des finances et de la vérification est par la présente autorisé à signer le bilan faisant partie desdits états financiers afin de témoigner d'une telle approbation.</p>	5

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
6	Politique relative aux signataires autorisés	IL EST RÉSOLU QUE la Politique relative aux signataires autorisés, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.	6
7	Confirmation des signataires autorisés	IL EST RÉSOLU QUE la confirmation des signataires autorisés modifiée, conforme en substance à la forme présentée au CA, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.	7
8	Réunion du CA tenue à huis clos	IL EST RÉSOLU QUE la réunion se poursuive à huis clos à 11 h 40, HR.	8
9	Passage en séance publique des motions adoptées à huis clos par le CA et reprise de la réunion du CA en séance publique	IL EST RÉSOLU QUE 1. Toutes les motions adoptées à huis clos passent par la présente à la séance publique de la réunion; 2. La réunion du CA prenne fin.	9
10	Ajournement	IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 14 h 20, HR.	10

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**

De : **Ben Rempel, président, Comité de la gouvernance et des mises en candidature**

Objet : **Résolutions en bloc – Rapport du président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature**

Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) s'est réuni le 1^{er} novembre 2023.

Action demandée

La présente note n'est distribuée aux administrateurs qu'à titre informatif. Des propositions précises du CGMC exigeant l'approbation du conseil d'administration (CA) sont incluses à l'ordre du jour de la réunion du CA, aux points 5 et 6.

Discussion/analyse

Les sujets suivants ont été abordés durant la réunion du CGMC du 1^{er} novembre 2023.

Assemblée générale annuelle (AGA)

Le comité a examiné et approuvé la circulaire d'information, le formulaire de procuration et l'ordre du jour pour l'assemblée générale annuelle des titulaires de permis du Collège et a sommé la direction d'envoyer l'avis de convocation à l'AGA à tous les titulaires de permis le 3 novembre 2023.

Nominations proposées pour les comités permanents

Le comité a examiné la liste des membres proposée pour les comités permanents du CA et a recommandé qu'une motion soit présentée au CA lors de sa prochaine réunion prévue pour le 30 novembre 2023 afin de reconduire le mandat des membres.

Nominations proposées pour le Comité du Tribunal et pour l'agent d'examen des plaintes indépendant

Le comité a examiné la liste des membres proposée pour le Comité du Tribunal et la reconduction du mandat de l'agent d'examen des plaintes indépendant (AEPI) et a recommandé qu'une motion soit présentée au CA lors de sa prochaine réunion prévue pour le 30 novembre 2023 afin de reconduire le mandat des membres.

Évaluation du rendement du conseil d'administration (CA)

Le comité a examiné les ébauches des auto-évaluations du rendement du CA, du président du CA et des comités, et a sommé la direction d'envoyer les évaluations à tous les administrateurs pour qu'ils y répondent.

Sondage sur la formation pour le CA

Le comité a examiné les commentaires formulés par les administrateurs pour l'élaboration de l'ébauche d'un plan de formation pour le CA.

Références

- Section E – Nominations proposées pour les comités permanents
- Section F – Nominations proposées pour le Comité du Tribunal et pour l'agent d'examen des plaintes indépendant
- Section G – Résultats des évaluations

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**
De : **Victoria Rumble**
Secrétaire générale
Objet : **Ordre du jour, point C – Calendrier des réunions du CA et de ses comités**
Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Le conseil d'administration (CA) est invité à examiner la liste des dates proposées pour les réunions du CA et des comités pour la période de 2024.

Action demandée

QUE :

Les dates proposées sont fournies au CA à titre informatif.
Aucune autre action n'est requise.

Discussion/analyse

Les dates des réunions ont été proposées pour les réunions du CA et des comités en fonction des plans de travail du CA et des comités. Les invitations prévues au calendrier seront envoyées à tous les administrateurs au cours de la semaine du 11 décembre 2023.

Pièce jointe

Annexe A - Dates des réunions proposées

Annexe A

Dates des réunions proposées

Conseil d'administration

Date proposée	Lieu proposé	Notes
Jeudi 21 mars 2024	Vancouver (Colombie-Britannique)	Événement potentiel destiné aux titulaires de permis
Jeudi 20 juin 2024	Burlington (Ontario)	Événement potentiel destiné aux titulaires de permis
Jeudi 26 septembre 2024	Halifax (Nouvelle-Écosse)	
Lundi 28 octobre 2024	En ligne	États financiers vérifiés
Jeudi 5 décembre 2024	Montréal (Québec)	Assemblée générale annuelle (AGA) des titulaires de permis du Collège

Finance et comptabilité

Date proposée	Lieu proposé	Notes
Jeudi 15 février 2024	En ligne	
Jeudi 16 mai 2024	En ligne	Budget des opérations et d'immobilisations
Jeudi 12 septembre 2024	En ligne	
Mercredi 2 octobre 2024	En ligne	États financiers vérifiés
Jeudi 14 novembre 2024	En ligne	

Gouvernance et mises en candidature

Date proposée	Lieu proposé	Notes
Mardi 13 février 2024	En ligne	
Mardi 7 mai 2024	En ligne	
Mardi 6 août 2024	En ligne	
Mardi 5 novembre 2024	En ligne	Planification de l'AGA

RAPPORT TRIMESTRIEL
de l'agente d'examen des plaintes indépendante¹
du 1^{er} août au 30 septembre 2023
15 novembre 2023

Introduction

Il s'agit du rapport trimestriel exigé au paragraphe 5.2 du Règlement sur l'agent d'examen des plaintes indépendant (l'« AEPI ») :

5.2 L'AEPI doit soumettre au Conseil² un rapport tous les trimestres de l'année civile. Ce rapport inclura :

- (a) des statistiques comportant le nombre de demandes d'examen reçues chaque trimestre, le nombre d'examens conclus chaque trimestre, le nombre d'examens toujours en cours à la fin de chaque trimestre, et les résultats d'ensemble des examens conclus;
- (b) un sommaire des décisions relatives aux examens conclus par l'AEPI chaque trimestre, ce qui comprend un sommaire de tous les dossiers renvoyés au Conseil et les raisons appuyant ces renvois;
- (c) une évaluation du traitement des plaintes par le Conseil, ce qui comprend toutes tendances ou préoccupations, ainsi que des recommandations concernant l'amélioration de ces processus.

Le présent rapport trimestriel (le « rapport »), couvrant la période du 1^{er} août 2023 au 30 septembre 2023 (la « période ») a été produit le 15 novembre 2023, à temps pour que le Conseil puisse l'examiner lors de son l'assemblée générale annuelle (AGA).

Comme exigé, ce rapport comprend les sections suivantes : un tableau des statistiques générales, un sommaire des décisions relatives aux examens conclus par l'AEPI, une évaluation du traitement des plaintes par le Collège, et des recommandations.

¹ Pour tenir compte de la date de l'assemblée générale annuelle du Collège, ce rapport trimestriel ne couvre que deux mois, soit la période comprise entre le 1^{er} août et le 30 septembre 2023.

² Toutes les références au Conseil, et la terminologie connexe, doivent être considérées comme des références au Collège, y compris le Comité des plaintes.

Mandat de l'AEPI

À la réception d'une demande d'examen, mon rôle à titre d'AEPI est de déterminer si les procédures utilisées par le Collège ont été équitables et s'il y a eu des erreurs de fait ou de droit dans la manière dont la plainte a été traitée. Les examens sont censés être achevés dans les 30 jours suivant la réception de la demande d'examen par l'AEPI.

Le mandat de l'AEPI est énoncé à l'article 27 du Règlement administratif indiquant, entre autres, ce qui suit :

27.3

L'AEPI ne peut qu'examiner l'équité de la procédure appliquée par le Conseil ou par le Comité des plaintes pour traiter la plainte. L'examen effectué par l'AEPI sera fait conformément aux principes relatifs au processus des plaintes et de la discipline qui sont inclus dans les règles et les Règlements administratifs. L'AEPI ne peut pas examiner le bien-fondé réel d'une plainte en particulier.

27.4

L'AEPI pourra décider que les procédures étaient équitables ou décider de renvoyer la plainte au Comité des plaintes, en recommandant que soit donnée une suite additionnelle. Au cours de l'examen, si l'AEPI obtient de nouveaux renseignements qu'il juge importants, il peut acheminer ces renseignements au Comité des plaintes pour examen plus approfondi. Lorsqu'une affaire est renvoyée au Comité des plaintes, l'AEPI décidera si l'affaire devra être examinée par un jury différent de celui qui avait examiné la plainte en premier lieu.

En tant qu'AEPI, mon mandat consiste également à formuler des recommandations au Collège quant à la façon d'améliorer son traitement des plaintes, y compris l'équité et la transparence de sa procédure et de son processus de plainte.

Statistiques générales

Au cours de cette période, j'ai reçu cinq demandes d'examen. J'ai conclu quatre demandes d'examen (dont un examen entrepris durant le trimestre précédent) et deux autres examens étaient en attente d'une conclusion à la fin de la période.

Demandes d'examen reçues	Examens conclus	Examens en cours

5	4 ³	2 ⁴
---	----------------	----------------

Résultats d'ensemble des examens conclus

Dans le cadre de son examen, l'AEPI peut en arriver à l'une des conclusions suivantes : (i) accepter que les procédures étaient équitables et qu'il n'y a pas eu d'erreur de fait ou de droit dans la manière dont la plainte a été traitée; ou (ii) renvoyer la plainte au Comité des plaintes en recommandant d'y donner une suite additionnelle.

Quatre demandes d'examen ont été conclues au cours de cette période, dont une demande d'examen reçue au cours du trimestre précédent. Les quatre décisions d'examen ont confirmé que les procédures étaient équitables, sans erreur de fait ou de droit dans la manière dont la plainte a été traitée, bien que des recommandations aient été formulées dans la plupart des cas pour améliorer le traitement des plaintes par le Collège. Deux examens reçus en septembre 2023 n'ont pas été achevés au cours de la période.⁵

Sommaire des décisions de l'AEPI relatives aux examens

Voici le sommaire des décisions relatives aux examens conclus :

1. N° de dossier du Collège :

CD.2022.024 Date à laquelle la demande d'examen a été reçue par l'AEPI : 5 juillet 2023

Date à laquelle la décision a été rendue par l'AEPI : 3 août 2023

Remarque : Cette plainte a été reçue au cours du trimestre précédent, mais la décision a été rendue au cours de la période.

Décision : La décision du Collège a été confirmée. Aucun manquement à l'équité procédurale, ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés dans la manière dont la plainte a été traitée.

³ La demande d'examen pour l'un de ces examens conclus a été reçue en juillet 2023.

⁴ À la fin de cette période, deux examens étaient en cours. À la date du présent rapport trimestriel, ces deux examens en cours avaient été conclus et six autres demandes avaient été reçues en octobre et novembre 2023.

⁵ Ils ont été achevés depuis.

2. N° de dossier du Collège : CD.2022.397

Date à laquelle la demande d'examen a été reçue par l'AEPI : 21 août 2023

Date à laquelle le dossier a été classé par l'AEPI : 11 septembre 2023

Décision : La décision du Collège a été confirmée. Aucun manquement à l'équité procédurale, ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés dans la manière dont la plainte a été traitée.

3. N° de dossier du Collège : CD.2022.291

Date à laquelle la demande d'examen a été reçue par l'AEPI : 31 août 2023

Date à laquelle le dossier a été classé par l'AEPI : 28 septembre 2023

Décision : La décision du Collège a été confirmée. Aucun manquement à l'équité procédurale, ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés dans la manière dont la plainte a été traitée.

4. N° de dossier du Collège : CD.2023.076

Date à laquelle la demande d'examen a été reçue par l'AEPI : 30 août 2023

Date à laquelle la décision a été rendue par l'AEPI : 28 septembre 2023

Décision : La décision du Collège a été confirmée. Aucun manquement à l'équité procédurale, ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés dans la manière dont la plainte a été traitée.

Sommaire des dossiers renvoyés au Collège et raisons appuyant ces renvois

Aucun dossier n'a été renvoyé au Collège.

Évaluation du traitement des plaintes par le Collège et recommandations

Dans les examens réalisés au cours de la période couverte par le présent rapport, aucun manquement à l'équité procédurale, ni aucune erreur de fait ou de droit n'ont été constatés dans la manière dont la plainte a été traitée.

Toutefois, la plupart des recommandations formulées au cours de cette période portaient sur des préoccupations soulevées préalablement relativement aux communications entre le Collège et les plaignants en plus d'une nouvelle recommandation portant sur les éléments factuels à prendre en considération lors de la prise de décision.

Au cours de cette période, les recommandations qui ont été faites au Collège peuvent être classées comme suit :

1. **Besoin d'une communication améliorée et cohérente** avec les plaignants et les plaignants potentiels, notamment :
 - a. sur le site Web du Collège, en ce qui concerne le processus et les procédures de plainte, mais aussi en relation avec le mandat réglementaire du Collège et le rôle du plaignant dans ce processus;
 - b. en ce qui concerne les communications du Collège aux plaignants après le dépôt d'une plainte et tout au long du processus de plainte;
 - c. pour ce qui est d'informer plus clairement les plaignants que le Collège n'offre aucun recours civil et de les encourager à demander des conseils juridiques s'ils souhaitent obtenir le remboursement de toute somme versée ou des dommages-intérêts; et
 - d. pour ce qui est de reconnaître l'existence d'une barrière linguistique et de prendre les mesures qui s'imposent.

2. **Antécédents du titulaire de permis en matière de réglementation** : Mon autre recommandation portait plus directement sur les faits pris en compte lors du traitement des plaintes, en particulier en ce qui concerne l'issue appropriée. J'ai noté que, dans un cas, le Collège a pris en compte les antécédents disciplinaires du titulaire de permis. Ma recommandation était qu'il pourrait être pertinent d'examiner également l'historique des plaintes dont le titulaire de permis a fait l'objet, si cela n'est pas déjà fait par le Collège. Par exemple, le Collège peut décider que pour un titulaire de permis n'ayant pas d'antécédents disciplinaires, il est approprié de lui donner des conseils sur la manière dont il pourrait mieux respecter ses obligations.⁶ Toutefois, il est également possible que le titulaire de permis sans antécédents disciplinaires ait fait l'objet d'autres plaintes de nature similaire, ce qui aurait constitué un élément factuel pertinent à prendre en compte pour déterminer l'issue d'une plainte.

La vérification non seulement des antécédents disciplinaires d'un titulaire de permis, mais aussi de l'historique des plaintes dont il a fait l'objet et qui est conservé de manière confidentielle dans le dossier interne que tient le Collège sur un titulaire de permis, aiderait le Collège à déceler d'éventuels modèles de pratiques adoptés par des titulaires de permis faisant preuve d'incompétence ou ayant commis des

⁶ C'était le cas dans le dossier CD.2022.397, où le Collège a indiqué que les « antécédents disciplinaires » avaient été pris en considération. Il n'est pas fait mention des antécédents du titulaire de permis en ce qui a trait aux plaintes.

violations répétées du code de déontologie. Étant donné que l'historique des plaintes ne fait pas partie des renseignements accessibles au public, les motifs de la décision pourraient simplement faire référence aux « antécédents d'un titulaire de permis en matière de réglementation », sans divulguer d'information non publique. Bien qu'un titulaire de permis ne soit pas tenu d'exercer sa pratique à la perfection, des erreurs répétées malgré les conseils reçus du Collège peuvent indiquer une incompétence qui nécessiterait des mesures supplémentaires de la part du Collège.

Conclusion

Le Collège protège le public a) en établissant et en appliquant des normes de qualification, des normes de pratique et des exigences en matière de formation continue pour les titulaires de permis; b) en veillant à ce que le code de déontologie soit respecté; et c) en menant des campagnes de sensibilisation auprès du public. Un aspect important du rôle du Collège dans la réglementation des consultants en immigration et en citoyenneté dans l'intérêt du public est le processus de plaintes contre tout titulaire de permis visé. Le Collège compte sur le public et chaque plaignant pour porter plainte contre les titulaires de permis qui ne respectent pas le code de déontologie, notamment lorsqu'ils ne satisfont pas aux normes de compétence.

Au moyen du processus de demande d'examen, l'AEPI responsabilise le Collège pour que ce dernier s'assure que les procédures utilisées par le Collège pour le traitement des plaintes sont équitables, sans erreur de fait ou de droit.

Dans ce sens, toutes mes recommandations sont faites dans le but de renforcer la confiance du public envers le Collège et l'accomplissement de son mandat réglementaire, y compris le respect manifeste des principes de justice naturelle et d'équité procédurale. Pour favoriser cette confiance chez les plaignants, il est essentiel de communiquer clairement le mandat réglementaire du Collège qui est d'agir dans l'intérêt public et de protéger le public, plutôt que de se faire les défenseurs de chacun des plaignants et de leurs affaires au civil.

En date du 15 novembre 2023

Agente d'examen des plaintes indépendante



Lai-King Hum (elle/she/her), AEPI

16 novembre 2023

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre rapport trimestriel daté du 15 novembre 2023.

Nous avons été ravis de constater qu'aucun des dossiers que vous avez examinés ne présentait de problèmes liés à un manquement à l'équité procédurale ni à des erreurs de droit ou de fait dans le cadre des processus de traitement des plaintes. Le Collège a classé plus de 700 dossiers au cours de l'année civile à ce jour et l'absence de telles conclusions est très encourageante pour ce qui est de notre objectif global visant à améliorer les délais de réponse et à maintenir la qualité des services de traitement des plaintes.

En ce qui concerne votre recommandation d'améliorer nos communications avec les plaignants, nous proposons, à titre informatif, les mises à jour suivantes.

- Nous travaillons actuellement avec notre équipe des communications à une mise à jour du site Web et y incluons un langage plus simple à propos du processus de plainte et du mandat du Collège, envisagerons l'utilisation d'infographies pour faciliter la compréhension des plaignants confrontés à des barrières linguistiques, et partagerons les délais d'achèvement prévus pour mieux gérer les attentes.
- Le lancement de notre nouveau système de gestion d'entreprise, prévu pour le début de l'année 2024, approche rapidement. Nous avons mis à jour le formulaire de plainte afin d'y inclure des informations sur le recours à des procédures judiciaires parallèles pour obtenir un dédommagement, ainsi que sur le mandat principal du Collège concernant la protection élargie du public et la promotion du professionnalisme dans l'exercice de la pratique. En outre, nous avons déjà modifié nos lettres aux plaignants et aux titulaires de permis concernant notre processus de règlement rapide une fois qu'un membre du personnel a été désigné pour traiter la plainte dans le cadre de ce processus.
- Nous envisagerons également d'autres changements pour aider les personnes confrontées à des barrières linguistiques. Actuellement, nous faisons appel à des services de traduction, si nécessaire, pour examiner les documents et les exposés des plaignants qui ne sont pas rédigés dans l'une de nos langues officielles. Nous explorerons d'autres outils et mesures que le Collège peut adopter pour améliorer l'accessibilité au processus de plainte pour les personnes confrontées à des barrières linguistiques.

En ce qui concerne votre deuxième recommandation sur les antécédents des titulaires de permis en matière de plaintes, nous pouvons vous assurer qu'ils ont toujours été pris en considération lorsqu'il s'agissait de déterminer le volet de traitement approprié d'une plainte et des conditions proportionnelles pour le règlement. Nous avons mis à jour tous nos modèles de lettres afin de nous assurer que cette information est clairement communiquée aux plaignants et qu'elle ne se limite pas au sens plus étroit « d'antécédents disciplinaires », comme c'était le cas dans l'un des cas que vous avez examinés.

Nous vous remercions à nouveau pour votre analyse approfondie et réfléchie des cas qui vous ont été soumis en tant qu'agente d'examen des plaintes indépendante (AEPI).

Cordialement,



Michael Huynh
Directeur, Conduite professionnelle

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**
De : **Ben Rempel**
Président, Comité de la gouvernance et des mises en candidature
Objet : **Ordre du jour, point 5 – Examen annuel de la composition des comités – Comités permanents**
Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) recommande l'approbation par le conseil d'administration (CA) de la composition des comités permanents du CA.

Action demandée

QUE : le mandat des administrateurs suivants soit par la présente reconduit pour les membres des comités permanents suivants, chaque administrateur demeurant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur :

(1) Gouvernance et mises en candidature

B. Rempel (président)
M. Baram
J. Burke
N. Beaudry
R. Dennis

(2) Finances et vérification

T. D'Souza (président)
M. Baram
J. Burke
N. Beaudry
J. Henry

Discussion/analyse

Le paragraphe 56.5 du Règlement administratif prévoit ce qui suit :

Paragraphe 56.5 - Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature devra recommander au conseil d'administration les noms des candidats pour les postes de président, de vice-président et de membres de chacun des comités permanents et des comités du Tribunal.



Tous les administrateurs ont été joints et chacun a exprimé sa volonté de continuer à siéger à son comité permanent actuel.

Pièce jointe

Annexe A - Nominations proposées pour les comités permanents



NOMINATIONS PROPOSÉES POUR LES COMITÉS PERMANENTS

Propositions de novembre 2023 jusqu'à l'AGA 2024

FINANCES ET VÉRIFICATION				
Actuels		Proposés		Supplémentaires
<i>Président</i>	Tim D'Souza	<i>Président</i>	Tim D'Souza	
<i>Membres (4)</i>	John Burke, CRIC	<i>Membres (4)</i>	John Burke, CRIC	
	Marty Baram, CRIC		Marty Baram, CRIC	
	Normand Beaudry		Normand Beaudry	
	Jennifer Henry		Jennifer Henry	
	Stan Belevici (<i>membre d'office</i>)		Stan Belevici (<i>membre d'office</i>)	
COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE				
Actuels		Proposés		Supplémentaires
<i>Président</i>	Ben Rempel	<i>Président</i>	Ben Rempel	
<i>Membres (4)</i>	John Burke, CRIC	<i>Membres (4)</i>	John Burke, CRIC	
	Marty Baram, CRIC		Marty Baram, CRIC	
	Normand Beaudry		Normand Beaudry	
	Richard Dennis, CRIC		Richard Dennis, CRIC	
	Stan Belevici (<i>membre d'office</i>)		Stan Belevici (<i>membre d'office</i>)	

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**

De : **Ben Rempel**
Président, Comité de la gouvernance et des mises en candidature

Objet : **Ordre du jour, point 5 – Nominations proposées pour le Comité du Tribunal et l'agent d'examen des plaintes indépendant**

Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) recommande l'approbation par le conseil d'administration (CA) des nominations proposées pour le Comité du Tribunal et la reconduction du mandat de l'agent d'examen des plaintes indépendant (AEPI).

Action demandée

QUE : Les nominations proposées pour le Comité du Tribunal et le poste d'AEPI, telles que présentées dans l'Annexe A ci-jointe, soient par la présente approuvées avec effet immédiat, chaque personne nommée demeurant en fonction jusqu'à la nomination de son successeur.

Discussion/analyse

Les 4 comités formant le Comité du Tribunal du Collège rendent des décisions concernant la conduite professionnelle et les questions touchant l'adhésion. Les membres des comités sont nommés par le CA tous les ans. Chaque année, le président du Comité du Tribunal et le personnel du Collège évaluent les besoins futurs et recrutent des membres du comité supplémentaires. Un Comité de sélection examine les demandes, puis mène des entrevues auprès de candidats et recommande ensuite des candidatures au CA pour les nominations. Cette année, aucune autre nomination ne fait l'objet de recommandation.

Selon la Loi sur le Collège, les membres siégeant au Comité des plaintes ne doivent pas participer au Comité de discipline. Par conséquent, les noms de ces personnes figurent séparément de ceux des personnes susceptibles d'être appelées à siéger au Comité de discipline, au Comité de l'aptitude à pratiquer ou au Comité d'appel du registraire. Le Comité des plaintes a pour tâche d'examiner les plaintes alors que les 3 autres comités prennent les décisions finales sur le professionnalisme et la compétence (Comité de discipline), les aptitudes physiques et mentales (Comité de l'aptitude à pratiquer) et l'adhésion (Comité d'appel du registraire).

Comité des plaintes

Au moment d'examiner les plaintes, les membres du Comité des plaintes siègent en qualité de jury composé de 3 membres, parmi lesquels au moins un membre est titulaire de permis (c.-à-d. CRIC ou CRIEE) et un membre n'est pas titulaire de permis (c.-à-d. représentant du public).

Comité de discipline, Comité de l'aptitude à pratiquer et Comité d'appel du registraire

Les Comité de discipline, le Comité de l'aptitude à pratiquer et le Comité d'appel du registraire exercent une fonction décisionnelle plus officielle. Ces comités sont dirigés par un président et un vice-président principal qui aident à établir les règles de procédures et les lignes directrices en matière de pratique pour les comités et à évaluer leur rendement global ainsi que leurs besoins constants. Le président, le vice-président principal et les autres vice-présidents ont également des responsabilités décisionnelles plus importantes que celles des membres réguliers.

Dans le cadre de leur arbitrage, les membres siègent généralement en qualité de jury composé de 3 membres parmi lesquels au moins un membre est titulaire de permis (c.-à-d. CRIC ou CRIEE) et un membre n'est pas titulaire de permis (c.-à-d. représentant du public).

Agent d'examen des plaintes indépendant (AEPI)

L'agent d'examen des plaintes indépendant est nommé par le CA en vue d'examiner les plaintes dans les cas où une plainte n'est pas renvoyée au Comité de discipline et qu'un plaignant en demande l'examen. L'AEPI ne peut qu'examiner l'équité de la procédure appliquée par le Conseil ou le Comité des plaintes pour traiter les plaintes. L'AEPI pourra décider que les procédures étaient équitables ou décider de renvoyer la plainte au Comité des plaintes en recommandant l'application d'autres mesures. Lorsque de nouveaux renseignements sont transmis et jugés importants, l'AEPI peut renvoyer la plainte au Comité des plaintes pour que celle-ci soit examinée par un autre jury.

En vertu du Règlement administratif, le CGMC devra recommander l'approbation de la composition du Comité du Tribunal :

Paragraphe 56.2 – Sous réserve des dispositions du paragraphe 56.5, le conseil d'administration nommera le président, le ou les vice-présidents et suffisamment de membres pour respecter le mandat des comités du Tribunal suivants :

- a) Comité d'appel du registraire*
- b) Comité des plaintes*
- c) Comité de discipline*
- d) Comité de l'aptitude à pratiquer*

Paragraphe 56.5 – Le Comité de la gouvernance et des mises en candidature devra recommander au conseil d'administration les noms des candidats pour les postes de président, de vice-président et de membres de chacun des comités permanents et des comités du Tribunal.

Paragraphe 56.7 – À la première ou à la deuxième réunion du conseil d'administration suivant chaque assemblée annuelle, le conseil d'administration nommera, ou nommera de nouveau, une personne au poste d'AEPI pour qu'elle exerce les fonctions prévues par le Règlement administratif et le règlement.

Pièce jointe

Annexe A – Nominations proposées pour le Comité du Tribunal

NOMINATIONS PROPOSÉES POUR LE COMITÉ DU TRIBUNAL

COMITÉ DES PLAINTES

Actuels (11)			Proposés (11)			Supplémentaires
	Hector Cowan	Représentant du public (B)		Hector Cowan	Représentant du public	
	Li Feng	CRIC		Li Feng	CRIC	
	Sol Gombinsky	CRIC		Sol Gombinsky	CRIC	
	Izabela Johnston	CRIC		Izabela Johnston	CRIC	
	Souheila Lebane	CRIC (B)		Souheila Lebane	CRIC	
	Hjalmar Enrique Leon	CRIC (B)		Hjalmar Enrique Leon	CRIC (B)	
	Daniela Lima	CRIC		Daniela Lima	CRIC	
	Hadi Mansouri	CRIC (B)		Hadi Mansouri	CRIC	
	Alan Martin	Représentant du public (B)		Alan Martin	Représentant du public	
	Bruce Perrault	CRIC		Bruce Perrault	CRIC	
	Melvin Thibodeau	Représentant du public (B)		Melvin Thibodeau	Représentant du public	

COMITÉ DE DISCIPLINE, COMITÉ DE L'APTITUDE À PRATIQUER ET COMITÉ D'APPEL DU REGISTRAIRE

Actuels (25)			Proposés (25)			Supplémentaires
<i>Présidente</i>	Cindy Ramkissoon-Shears	CRIC	<i>Présidente</i>	Cindy Ramkissoon-Shears	CRIC	
<i>Vice-présidente principale</i>	Laurie Sanford	Représentante du public	<i>Vice-présidente principale</i>	Laurie Sanford	Représentante du public	
<i>Vice-président</i>	Ken Atkinson	Représentant du public	<i>Vice-président</i>	Ken Atkinson	Représentant du public	
<i>Vice-président</i>	Eli Fellman	Représentant du public	<i>Vice-président</i>	Eli Fellman	Représentant du public	
<i>Vice-présidente</i>	Susan Joyce Heakes	Représentante du public	<i>Vice-présidente</i>	Susan Joyce Heakes	Représentante du public	
<i>Vice-président</i>	Marcel Mongeon	Représentant du public (B)	<i>Vice-président</i>	Marcel Mongeon	Représentant du public (B)	
<i>Vice-président</i>	David Thomas	Représentant du public (B)	<i>Vice-président</i>	David Thomas	Représentant du public (B)	
	Mohammed Allouche	CRIC (B)		Mohammed Allouche	CRIC (B)	
	Annie Beaudoin	CRIC (B)		Annie Beaudoin	CRIC (B)	
	Sylvie Bertrand	CRIC (B)		Sylvie Bertrand	CRIC (B)	
	Ben Fok	CRIC		Ben Fok	CRIC	
	Satpaul Singh Johal	CRIC		Satpaul Singh Johal	CRIC	
	John Lironi	CRIC		John Lironi	CRIC	
	Rakesh Mehta	CRIC		Rakesh Mehta	CRIC	
	Sandrine Ponpon-Kataully	CRIC (B)		Sandrine Ponpon-Kataully	CRIC (B)	
	Perminder Sidhu	CRIC		Perminder Sidhu	CRIC	
	Vicenzina (Enza) Buffa	Représentante du public		Vicenzina (Enza) Buffa	Représentante du public	
	Alisa Chaplick	Représentante du public		Alisa Chaplick	Représentante du public	
	Louis-René Gagnon	Représentant du public (B)		Louis-René Gagnon	Représentant du public (B)	
	Teddy Kwan	Représentant du		Teddy Kwan	Représentant du	33

		public			public	
	Joanne Lau	Représentante du public		Joanne Lau	Représentante du public	
	Sonia Light	Représentante du public		Sonia Light	Représentante du public	
	Sabita Maraj	Représentante du public		Sabita Maraj	Représentante du public	
	Guy Marcel Nono	Représentant du public (B)		Guy Marcel Nono	Représentant du public (B)	
	Alicia Peters	Représentante du public		Alicia Peters	Représentante du public	
	Oriana Trombetti	Représentante du public		Oriana Trombetti	Représentante du public	

AGENTE D'EXAMEN DES PLAINTES INDÉPENDANTE (AEPI)

Actuelle			Proposée			Supplémentaires
	Lai-King Hum Avocate-procureure	Représentante du public (B)		Lai-King Hum Avocate-procureure	Représentante du public (B)	

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**

De : **Victoria Rumble**
Secrétaire générale

Objet : **Ordre du jour, point 6 – Résultats des évaluations**

Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Le conseil d'administration (CA) est invité à examiner les résultats des questionnaires d'auto-évaluation du rendement.

Action demandée

Aux administrateurs, à titre informatif seulement. Aucune action n'est requise.

Discussion/analyse

Les questionnaires d'auto-évaluation du rendement ont été envoyés à tous les administrateurs pour qu'ils y répondent. À partir des résultats obtenus, des cartes de densité ont été créées pour le CA, le Comité des finances et de la vérification (CFV) et le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC).

Pièces jointes

Annexe A – Évaluation du rendement du conseil d'administration

Annexe B – Évaluation du Comité des finances et de la vérification

Annexe C – Évaluation du Comité de la gouvernance et des mises en candidature



Évaluation du rendement du conseil d'administration (CA)

Les neuf administrateurs du CA du Collège ont été invités à répondre au questionnaire confidentiel d'auto-évaluation du CA qui a été envoyé par courriel le 7 novembre 2023. Les neuf administrateurs ont répondu à la demande. Leurs réponses ont été compilées dans le présent rapport.

Chaque réponse aux questions à choix multiples est représentée par une carte de densité. Une carte de densité représente graphiquement des données où chaque valeur est représentée par une couleur. Elle fournit un résumé visuel immédiat de l'information.

Un coup d'œil sur les cartes de densité permet de voir où les administrateurs du CA du Collège sont très insatisfaits, insatisfaits, ni satisfaits ni insatisfaits, satisfaits ou très satisfaits des énoncés du questionnaire.

Les commentaires des administrateurs en réponse aux questions ouvertes sont également inclus.

Résumé des résultats du sondage

Ce rapport est divisé en deux sections :

1. Évaluation du CA : réponses sous forme de tableau
2. Évaluation du CA : réponses ouvertes





































Section 1. Évaluation du CA : réponses sous forme de tableau

Les administrateurs ont contribué à l'évaluation du rendement du CA dans trois secteurs : Rôle du CA, efficacité du CA et Code de déontologie et conflits d'intérêts.

Légende pour la carte de densité

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--





































Section A : Rôle du CA

1.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la compréhension suffisante du Collège et de son fonctionnement par les membres du CA?									
2.	Quel est votre niveau de satisfaction quant au fonctionnement du CA en tant qu'équipe?									
3.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'efficacité du plan de travail du CA à soutenir le mandat du Collège?									
4.	Quel est votre niveau de satisfaction quant aux efforts du CA pour faire progresser la mission, l'objectif et les valeurs du Collège?									

Les administrateurs du CA ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--

Section B : Efficacité du CA










5.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la culture d'ouverture et de débat qui est favorisée au sein du CA?									
6.	Quel est votre niveau de satisfaction quant au temps consacré par le CA aux enjeux stratégiques?									
7.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la contribution significative des membres du CA aux discussions sur le plan stratégique?									
8.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'engagement du CA en ce qui concerne le contrôle des finances?									

Les administrateurs du CA ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

- Le CA fait preuve d'une compréhension plus solide et d'une approche commune pour remplir son rôle, ce qui devrait continuer à s'améliorer au fil du temps.
- Les questions soulevées sont complexes et ne font pas nécessairement partie de notre vie quotidienne. Je n'exprimerai jamais assez à quel point j'apprécie les formations offertes au CA lors de chaque réunion.
- Bonnes discussions : il conviendrait d'encourager et de favoriser une plus grande participation de la part des CRIC faisant partie du CA.
- Il serait intéressant de disposer d'outils pour faciliter les discussions des administrateurs en dehors des réunions du CA.
- Je crois qu'il devrait avoir plus de formation pour le CA à propos des finances.

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--

Section C : Code de déontologie et conflits d'intérêts

9.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'établissement de procédures adéquates par le CA pour gérer les conflits d'intérêts potentiels et les renseignements confidentiels?									
----	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Les administrateurs du CA ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

- En acquérant une meilleure compréhension de son rôle, le CA accroît son efficacité qui peut être améliorée davantage au moyen de conversations plus fréquentes et ouvertes entre les administrateurs du CA, hors des réunions officielles et dans le cadre de ces dernières.
- Je ne suis pas certain de ce que je dois répondre; je me demande si une simple question est suffisante.

Section 2. Évaluation du CA : réponses ouvertes

Les administrateurs ont été invités à fournir des suggestions et des commentaires ouverts pour chacune des sections de l'évaluation du CA.

10. La réalisation la plus importante du CA au cours de la dernière année a été la suivante :

- Fournir une contribution substantielle, une orientation et l'approbation d'un nouveau plan stratégique.
- Établir des relations fructueuses avec le personnel et entre nous au sein du CA.
- Accroître nos connaissances pour comprendre les enjeux soulevés auxquels le Collège et l'équipe de la haute direction font face et axer nos efforts sur la gouvernance plutôt que sur l'aspect opérationnel.
- Approuver le plan stratégique.
- Apporter des contributions au plan stratégique.
- Se préparer de façon continue à la transition du CA transitoire vers un CA permanent.
- Se regrouper rapidement et travailler efficacement dans un environnement transitoire.
- Gérer sans perturbation la transition vers des processus de gouvernance.
- L'achèvement et l'approbation du plan stratégique.
- Produire le plan stratégique pluriannuel.

11. Les priorités principales du CA pour l'année prochaine sont les suivantes :

- Continuer à soutenir le Collège et l'équipe de la haute direction dans la réalisation de leur mandat et servir l'intérêt des parties prenantes, du gouvernement, du public et des membres.
- Contrôler, guider et évaluer la mise en œuvre des objectifs de planification stratégique, en particulier lorsqu'il s'agit de représentants non autorisés, y compris des agents éducationnels non autorisés. Poursuivre le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en vue de l'adoption des nouveaux règlements et s'assurer de l'état de préparation en vue d'examiner, de renouveler et de réviser les règlements administratifs et les politiques du Collège pour tenir compte des nouveaux règlements une fois qu'ils seront prêts.
- Faire évoluer les indicateurs de rendement clés (IRC) et suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés en matière d'IRC. Créer un fonds d'indemnisation. Réviser et actualiser les politiques clés.
- Aider le Collège à participer activement à la résolution des problèmes liés aux praticiens non autorisés (PNA) et au recrutement des étudiants.
- Continuer à travailler efficacement pour soutenir le plan stratégique jusqu'à l'entrée en vigueur des règlements.
- Trouver un outil ou une plateforme en ligne pour mieux coordonner les idées en matière de gouvernance et la formation du CA.
- Les nouveaux aspects du plan stratégique, en particulier l'accent mis sur les PNA.
- Veiller à ce que le plan continue de répondre aux exigences du CCIC.



Évaluation du Comité des finances et de la vérification (CFV)

Novembre 2023

Antécédents

Les membres des comités du Collège ont été invités à répondre au questionnaire confidentiel d'auto-évaluation des comités qui a été envoyé par courriel le 7 novembre 2023. Tous les membres du Comité ont répondu. Leurs réponses ont été compilées dans le présent rapport.

Chaque réponse aux questions à choix multiples est représentée par une carte de densité. Une carte de densité représente graphiquement des données où chaque valeur est représentée par une couleur. Elle fournit un résumé visuel instantané de l'information.

Un coup d'œil sur les cartes de densité permet de voir où les membres d'un Comité du Collège sont très insatisfaits, insatisfaits, ni satisfaits ni insatisfaits, satisfaits ou très satisfaits des énoncés du sondage.

Les commentaires des membres en réponse aux questions ouvertes sont également inclus.

Résumé des résultats du sondage


Ce rapport est divisé en deux sections :

1. Évaluation du Comité : réponses sous forme de tableau
2. Évaluation du Comité : réponses ouvertes
















Section 1. Évaluation du Comité : réponses sous forme de tableau

Les membres du Comité ont contribué à l'évaluation du rendement du Comité dans trois secteurs : rôle du Comité, efficacité du Comité et Code de déontologie et conflits d'intérêts.

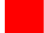


Légende pour la carte de densité

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--











Section A : Rôle du Comité

1.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la compréhension du Comité à l'égard de ses fonctions et ses responsabilités?					
2.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la documentation détaillant clairement les fonctions et les responsabilités du Comité?					
3.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la cohérence entre le plan de travail du Comité et son mandat?					





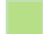

Les membres du Comité ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--





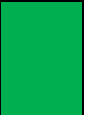
Section B : Efficacité du Comité

4.	Quel est votre niveau de satisfaction quant au temps consacré par le Comité aux enjeux stratégiques?					
5.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la culture d'ouverture et de débat qui est favorisée au sein du Comité?					

Les membres du Comité ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--

Section C : Code de déontologie et conflits d'intérêts

6.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'établissement de procédures adéquates par le Comité pour gérer les conflits d'intérêts potentiels et les renseignements confidentiels?					
----	--	---	---	---	---	---

Les membres du Comité ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

- Je ne suis pas certain de ce que je dois répondre; je me demande si une simple question est suffisante.

Section 2. Évaluation des membres du Comité : réponses ouvertes

Les membres du Comité ont été invités à fournir des suggestions et des commentaires ouverts pour chacune des sections de l'évaluation du Comité.

7. La réalisation la plus importante du Comité au cours de la dernière année a été la suivante :

- Le suivi continu des finances et des prévisions
- L'examen des politiques importantes
- L'évolution de la gestion des risques
- La supervision rigoureuse de la situation financière du Collège
- L'élaboration et le respect d'un plan de travail adéquat pour le Comité

8. Les priorités principales du Comité pour l'année prochaine sont les suivantes :

- Le suivi continu des finances et des prévisions
- L'examen des politiques importantes
- L'évolution de la gestion des risques
- L'apport d'un soutien à l'évolution et au suivi des indicateurs de rendement (IRC)
- Le rapprochement entre les décisions financières et la croissance et les orientations actuelles et futures du Collège
- La préparation du terrain pour le CFV qui succédera au CFV transitoire à l'issue de la période de transition



Évaluation du Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC)

Novembre 2023

Antécédents

Les membres des comités du Collège ont été invités à répondre au questionnaire confidentiel d'auto-évaluation des comités qui a été envoyé par courriel le 7 novembre 2023. Tous les membres du Comité ont répondu. Leurs réponses ont été compilées dans le présent rapport.

Chaque réponse aux questions à choix multiples est représentée par une carte de densité. Une carte de densité représente graphiquement des données où chaque valeur est représentée par une couleur. Elle fournit un résumé visuel instantané de l'information.

Un coup d'œil sur les cartes de densité permet de voir où les membres d'un Comité du Collège sont très insatisfaits, insatisfaits, ni satisfaits ni insatisfaits, satisfaits ou très satisfaits des énoncés du sondage.

Les commentaires des membres en réponse aux questions ouvertes sont également inclus.

Résumé des résultats du sondage






Ce rapport est divisé en deux sections :

1. Évaluation du Comité : réponses sous forme de tableau
2. Évaluation du Comité : réponses ouvertes
















Section 1. Évaluation du Comité : réponses sous forme de tableau

Les membres du Comité ont contribué à l'évaluation du rendement du Comité dans trois secteurs : Rôle du Comité, efficacité du Comité et Code de déontologie et conflits d'intérêts.

Légende pour la carte de densité

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--











Section A : Rôle du Comité

1.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la compréhension du Comité à l'égard de ses fonctions et ses responsabilités?					
2.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la documentation détaillant clairement les fonctions et les responsabilités du Comité?					
3.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la cohérence entre le plan de travail du Comité et son mandat?					







Les membres du Comité ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : Que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--





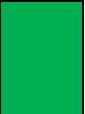
Section B : Efficacité du Comité

4.	Quel est votre niveau de satisfaction quant au temps consacré par le Comité aux enjeux stratégiques?					
5.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à la culture d'ouverture et de débat qui est favorisée au sein du Comité?					

Les membres du Comité ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : Que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

 Case vierge	 Très insatisfait.e	 Insatisfait.e	 Ni satisfait.e ni insatisfait.e	 Satisfait.e	 Très satisfait.e
---	--	---	---	---	--

Section C : Code de déontologie et conflits d'intérêts

6.	Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'établissement de procédures adéquates par le Comité pour gérer les conflits d'intérêts potentiels et les renseignements confidentiels?					
----	--	---	---	---	---	---

Les membres du Comité ont été invités à répondre à la question ouverte suivante : Que pourrait-on faire différemment? Leurs réponses sont indiquées ci-dessous.

- Je ne suis pas certain de ce que je dois répondre; je me demande si une simple question est suffisante.

Section 2. Évaluation des membres du Comité : réponses ouvertes

Les membres du Comité ont été invités à fournir des suggestions et des commentaires ouverts pour chacune des sections de l'évaluation du Comité.

7. La réalisation la plus importante du Comité au cours de la dernière année a été la suivante :

- L'élaboration d'un plan de travail et le soutien à l'amélioration des discussions et des prises de décision portant sur la gouvernance malgré le contexte actuel d'incertitude dans l'attente des règlements à venir.
- L'élaboration et le respect d'un plan de travail adéquat pour le Comité.
- Le fait d'être demeurés informés des changements intervenus depuis la création du CCIC.

8. Les priorités principales du Comité pour l'année prochaine sont les suivantes :

- Se préparer à examiner, renouveler et réviser les règlements administratifs et les politiques du Collège en réponse aux règlements à venir.
- Préparer le terrain pour le CGMC qui succédera au CGMC transitoire à l'issue de la période de transition.
- Se tenir au courant des questions qui doivent être abordées alors que le CCIC poursuit son évolution.

NOTE

À l'attention du : **Conseil d'administration**
De : **Victoria Rumble**
Secrétaire générale
Objet : **Ordre du jour, point 7 – Formation et perfectionnement pour le CA**
Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Les résultats d'un sondage mené auprès des administrateurs sont fournis afin qu'ils puissent être examinés pour aider à l'élaboration d'un plan de formation pour le CA.

Action demandée

Aux administrateurs, à titre informatif seulement. Aucune action n'est requise.

Discussion/analyse

Tous les administrateurs ont répondu à un sondage sur leurs préférences quant aux sujets à traiter dans le cadre de formations à venir pour le CA. Alors que plusieurs administrateurs ont indiqué qu'un « cours de recyclage » sur les sujets de base serait des plus bénéfiques, d'autres ont suggéré des sujets très précis.

Un résumé des commentaires reçus se trouve dans l'annexe.

Pièce jointe

Annexe – Réponses au sondage sur la formation pour le CA

RÉPONSES AU SONDAGE SUR LA FORMATION POUR LE CA

Gouvernance	
1.	Rôle du CA <ul style="list-style-type: none"> a) Obligation fiduciaire b) Affaires générales de gouvernance c) Déceler et régler les conflits d'intérêts d) États financiers e) Relation entre le CA et la direction f) Gestion du risque – organisationnel; responsabilité des administrateurs
Écosystème canadien d'immigration	
1.	Compétence constitutionnelle
2.	Voies principales d'immigration
3.	Préoccupations actuelles des titulaires de permis
Réglementation	
1.	Approches d'autoréglementation
2.	Rôle du Collège
3.	Autres OAR canadiens situés au Canada - défis et occasions d'apprentissage?

NOTE

À l'attention de: **Conseil d'administration**
De : **Tim D'Souza**
Président, Comité des finances et de la vérification
Objet : **Ordre du jour, point 9 – Nomination de l'auditeur**
Date : **30 novembre 2023**

Sommaire

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) recommande la reconduction du mandat de Goodman Mintz, LLP, cabinet de comptables professionnels agréés et d'experts-comptables agréés, en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier 2024.

Action demandée

QUE :

la reconduction du mandat de Goodman Mintz, LLP, cabinet de comptables professionnels agréés et d'experts-comptables agréés, en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024 soit approuvée avec effet immédiat.

Discussion/analyse

En vertu du Règlement administratif, le CA doit nommer les auditeurs du Collège. Le CFV recommande que le mandat de l'auditeur actuel, Goodman Mintz, LLP soit reconduit en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier 2024.

Le cabinet Goodman Mintz, LLP a d'abord été nommé en tant qu'auditeur pour le Conseil (prédécesseur du Collège en 2020). Les évaluations du rendement de l'auditeur, menées chaque année par le CFV, ont été favorables en tous points. Par conséquent, le CFV recommande au CA la reconduction du mandat de Goodman Mintz, LLP, en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier 2024. La direction soutient également cette recommandation.

Réponse du comité

Le CFV n'ayant pu se réunir, les membres du CFV ont répondu à une résolution par courriel qui s'est conclue le mercredi 15 novembre 2023, à 16 h 30 (HE).

Pièce jointe

Annexe A – Copie de la correspondance du vendredi 10 novembre 2023

Victoria Rumble

Expéditrice : Victoria Rumble
Date d'envoi : Vendredi 10 novembre 2023, 14 h 51
Destinataires : Jennifer Henry, John Burke, Marty Baram, Normand Beaudry et Timothy D'Souza
CC : John Murray et Russ Harrington
Objet : Résolution du CFV du Collège à examiner – Veuillez répondre à ce courriel d'ici le mercredi 15 novembre 2023

Le présent courriel est envoyé au nom de Tim D'Souza, président, Comité des finances et de la vérification (CFV) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

Chers membres du comité,

Comme aucune date avant la tenue de l'assemblée générale annuelle ne convenait pour replanifier la réunion du Comité des finances et de la vérification du 9 novembre 2023, il est important de traiter des principaux sujets par voie électronique. Le sujet le plus important a trait à la nomination des auditeurs du Collège.

Nomination des auditeurs du Collège pour l'exercice financier 2024

Sommaire

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) est invité à recommander la nomination de l'auditeur du Collège pour l'exercice financier 2024 au conseil d'administration (CA).

Action demandée

QUE :

La reconduction du mandat de Goodman Mintz, LLP, cabinet de comptables professionnels agréés et d'experts-comptables agréés, en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2024 soit, par la présente, recommandée au CA.

Discussion/analyse

En vertu du Règlement administratif, le CA doit nommer les auditeurs du Collège. Le Comité des finances et de la vérification recommande que le mandat de l'auditeur actuel, Goodman Mintz, LLP, soit reconduit en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier 2024.

Le cabinet Goodman Mintz, LLP a d'abord été nommé auditeur du Conseil (prédécesseur du Collège en 2020). Les évaluations du rendement de l'auditeur, menées chaque année par le CFV, ont été favorables en tous points. Par conséquent, il convient pour le CFV de recommander au CA la reconduction du mandat de Goodman Mintz, LLP en tant qu'auditeur du Collège pour l'exercice financier 2024. La direction soutient également cette recommandation.

Réponse du comité

Je demande aux membres du CFV d'indiquer s'ils approuvent cette résolution ou s'y opposent en répondant à ce courriel avant le mercredi 15 novembre 2023, 16 h 30 (HE). Les résultats de cette résolution figureront parmi les documents de la réunion du CA qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Tim D'Souza,
Président, Comité des finances et de la vérification